

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 70

## Projet de modernisation des débarcadères de la traverse d'Oka

### LE BAPE INFORME LA POPULATION LES 5 ET 6 DÉCEMBRE 2005 À 19 HEURES 30

Québec, le 22 novembre 2005 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient deux séances d'information sur le *Projet de modernisation des débarcadères de la traverse d'Oka par Traverse Oka inc.* Ces séances auxquelles participera le promoteur seront animées par un représentant du BAPE et auront lieu les **5 et 6 décembre 2005**. Les coordonnées des séances sont les suivantes :

<b>Le lundi 5 décembre 2005</b> 19 h 30	<b>Hudson</b> Club de golf Whitlock 128, Côte St-Charles
<b>Le mardi 6 décembre 2005</b> 19 h 30	<b>Oka</b> Salle de la mairie Municipalité d'Oka 183, rue des Anges

L'objet des séances d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Ces séances d'information s'inscrivent dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 22 novembre 2005 et se terminera le 6 janvier 2006.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

#### OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au **6 janvier 2006**, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale d'Oka, 183, rue des Anges, Oka ;
- Municipalité d'Hudson, 481, rue Principale, Hudson.

#### QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation

publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **6 janvier 2006**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **LE PROJET**

Traverse Oka inc. propose de moderniser ses deux quais débarcadères localisés de part et d'autre du lac des Deux-Montagnes, sur le territoire des municipalités d'Oka et d'Hudson. Selon le promoteur, le projet viserait principalement à satisfaire les exigences en matière de sécurité maritime imposées par Transports Canada et à accroître la fiabilité du service pour répondre plus adéquatement à l'augmentation de trafic prévue par le ministère des Transports du Québec.

Le projet impliquerait la construction de débarcadères fixes sur chacune des rives et d'une rampe de halage du côté d'Hudson. Le promoteur construit ces deux quais débarcadères dans le but d'accueillir deux nouveaux traversiers autopropulsés, d'une capacité de 18 véhicules chacun. Ces nouveaux traversiers remplaceraient le système de barges actuel. Les quais débarcadères seraient conçus avec un système de levage de la passerelle d'embarquement. Ces derniers seraient formés de trois structures de béton. La première constituerait le point d'appui de la passerelle sur la terre ferme. La deuxième supporterait le système de levage de la passerelle tout en étant la structure d'accueil pour l'accostage du traversier. La troisième serait un pilier butoir situé dans l'eau et qui servirait à stabiliser le navire lors des opérations d'embarquement et de débarquement. Concernant le niveau de service, le promoteur prévoit le maintien de la capacité actuelle mais pourrait envisager, seulement avec l'accord des municipalités d'Oka et de Hudson, la mise en service d'un troisième traversier. La durée prévue des travaux serait de huit semaines.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, le projet comporterait certaines répercussions négatives. En effet, la réalisation de ce projet empièterait de façon permanente sur une superficie totale de 1 360 mètres carrés dans le lac des Deux-Montagnes, soit 700 mètres carrés pour la rampe de halage ainsi que 346 mètres carrés pour les structures d'accostage à Hudson et 314 mètres carrés pour les structures d'accostage à Oka. Pour en atténuer les impacts, le promoteur limiterait la superficie occupée par les ouvrages temporaires, l'empiètement sur les herbiers aquatiques de la baie de Como et s'assurerait que la machinerie ne circule pas en dehors de la zone des travaux. De plus, il compenserait la perte de cet habitat au moyen d'un projet qui serait élaboré ultérieurement. Selon le promoteur, l'interruption du service de traversier pendant la période des travaux aurait un impact pour les utilisateurs, puisque ceux-ci seraient obligés d'emprunter le réseau routier. Toujours selon l'étude d'impact, la mise en service des nouveaux traversiers pourrait également affecter le caractère patrimonial de la traverse. Le promoteur propose d'atténuer cet impact par la mise en place de panneaux d'interprétation sur le site de la traverse et sur les traversiers. Enfin, en période d'hivernation, les nouveaux équipements pourraient engendrer des répercussions négatives sur l'aspect visuel du paysage étant plus hauts que les barges actuelles.

Selon le promoteur, en ce qui a trait aux répercussions positives, le projet permettrait d'augmenter la sécurité des passagers et des opérateurs de la traverse.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Catherine Roberge, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 537 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [catherine.roberge@bape.gouv.qc.ca](mailto:catherine.roberge@bape.gouv.qc.ca).